



Bordeaux, le 17 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Braconnage de civelles : saisie record en Gironde

La brigade de surveillance des douanes d'Arcachon a intercepté dans la nuit de lundi 16 à mardi 17 janvier au péage de Sagnacq-et-Muret un convoi en provenance d'Espagne avec à son bord **520 kg de civelles braconnées** à destination de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, pour une expédition vers la Thaïlande.

La cargaison, dont **la valeur est évaluée à 600 000 euros**, a été saisie et remise aux services des Affaires maritimes de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Gironde qui ont procédé à leur remise à l'eau en coopération avec les services de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). **Il s'agit de la plus importante quantité de civelles jamais interceptée par les douanes du département.**

Cette opération montre la détermination de l'Etat à lutter contre la pêche illégale de cette espèce et son trafic international, qui portent atteinte à la capacité de renouvellement de la ressource. D'autres opérations conjointes de différentes administrations (gendarmerie maritime, AFB, DDTM, ONCFS, douanes) seront menées dans les prochaines semaines.

Espèce migratoire en voie de disparition, l'alevin de l'anguille est classé espèce vulnérable par l'Union européenne et par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Seuls les pêcheurs professionnels munis d'une licence ont le droit de la pêcher, en respectant un quota annuel.